



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.

Campagne 2010

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

ÉCONOMIE ET GESTION APPLIQUÉES À LA PROFESSION

SESSION 2010

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

Matériel autorisé :

Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante conformément à la circulaire n° 99-186 du 16/11/1999.

Barème indicatif :

Partie 1 : 13 points
Partie 2 : 13 points
Partie 3 : 14 points
Total : 40 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 6 pages, numérotées de 1/6 à 6/6.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2010
Économie et Gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP Page 1/6

MAISON RELAIS

La Maison relais de la ville de Danjoux est un centre d'hébergement durable sous la responsabilité de deux "hôtes" : une conseillère et un technicien en économie sociale familiale. Ces "hôtes" sont présents du lundi au samedi mais ne travaillent pas de façon permanente au sein de la structure. Ils organisent, deux soirs par semaine, un repas collectif avec tous les résidents et proposent également une activité hebdomadaire choisie en fonction des demandes des résidents. Pour mettre en œuvre ces animations, la structure dispose d'espaces collectifs tels qu'un salon, une salle à manger et une cuisine.

Les ressources de cette structure proviennent de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) mais aussi des résidents qui versent des loyers et des participations pour bénéficier des activités proposées.

La Maison relais accueille 20 résidents, logés dans des appartements de 2 à 4 personnes. Ces résidents sont orientés d'après les prescriptions des travailleurs sociaux des autres structures locales (Centre communal d'action sociale, SAMU social ...). Il s'agit d'une population en grande difficulté d'insertion. Elle a des caractéristiques très variées en termes d'âge, de situations professionnelle, sociale et familiale. Les ressources des résidents sont donc très diverses : certains perçoivent le revenu de solidarité active (RSA) ou l'allocation chômage, d'autres l'allocation adulte handicapé et la plupart bénéficient de l'allocation pour le logement.

Le président de cette association vous a recruté(e) en tant que permanent(e) pour assurer des missions de communication, d'éducation et de gestion. Vous travaillez avec la conseillère en économie sociale familiale qui assure, quant à elle, l'accompagnement social des résidents.

Toutes les réponses doivent être rédigées et justifiées.

ANNEXES :

ANNEXE 1 : solidarité et équité, deux piliers de la nouvelle Maison relais	page 4
ANNEXE 2 : éléments du coût d'utilisation de la buanderie	page 5
ANNEXE 3 : les systèmes d'échange locaux de services (SEL)	page 6

PARTIE 1 – Présentation de la structure

Nouvellement installée à Danjoux, la Maison relais doit se faire connaître auprès de ses différents partenaires afin que les travailleurs sociaux puissent orienter correctement les usagers. La directrice vous charge de cette mission de communication.

À l'aide de vos connaissances et de l'annexe 1,

- 1.1. Identifier, au sein des structures partenaires, les personnes à contacter et proposer, en les justifiant, les moyens les plus adaptés pour les informer.
- 1.2. Présenter, de façon structurée, les principales informations à communiquer à ces personnes.

PARTIE 2 – Mise en service d'une buanderie

Dans le cadre des prestations payantes, une buanderie a été mise en service début janvier pour permettre aux résidents de laver, sécher et repasser leur linge. Votre directrice souhaite effectuer une analyse budgétaire afin de déterminer le montant de la participation à demander à chaque résident pour l'utilisation de cette buanderie.

À l'aide de vos connaissances et de l'annexe 2,

- 2.1. Calculer le coût total pour une année d'utilisation. En déduire le montant mensuel de la participation de chaque résident pour l'utilisation de cette buanderie.
- 2.2. Identifier les conséquences financières pour les résidents de l'éventualité de la prise en charge du coût des équipements par la DDASS.
- 2.3. Montrer l'intérêt de ce service payant pour les résidents.

PARTIE 3 – Mise en place d'un système d'échange de services

Chaque mois, un conseil à la vie sociale se tient avec les hôtes et les résidents. Ce lieu de parole et d'échange a mis en évidence une demande de mise en place d'un système d'échange local. Vous avez collecté des informations sur le sujet (**annexe 3**) car vous êtes chargé(e) de sa mise en œuvre au sein de la Maison relais.

À l'aide de vos connaissances et de l'annexe 3,

- 3.1. Mettre en évidence les avantages et les risques d'un tel projet pour les résidents.
- 3.2. Identifier les limites des systèmes d'échange locaux sur le plan économique.

ANNEXE 1 : solidarité et équité, deux piliers de la nouvelle Maison relais

À la fois projet social visant à assurer un hébergement durable aux personnes seules les plus démunies en termes financiers et de lien social, projet immobilier à travers l'achat et la réhabilitation d'une maison appropriée et projet architectural par le biais d'une décoration et d'un aménagement soignés, la Maison relais située rue du lac, qui a ouvert ses portes le 01/09/2007 reflète les différentes facettes de l'implication des partenaires, s'insérant dans le cadre d'une éthique de la solidarité et de l'équité.

Un projet social

« Créer du lien social à travers un hébergement durable » telle est l'ambition de la Maison relais établie à Danjoux.

Une Maison relais qui accueille désormais « 20 résidents, hommes et femmes seuls, âgés de 20 à 60 ans » précise Sylvie Laroc, directrice. Ce projet de Maison relais s'inscrit dans un cadre législatif. La Maison relais est en effet une des déclinaisons du plan de cohésion sociale lancé en janvier 2005 par Jean-François Borloo.

Dans ce cadre, dès avril 2005, la DDASS du Jura a lancé un appel à projet pour l'ouverture d'une Maison relais dans le Jura. Une volonté amplifiée par le mouvement en 2006 de l'association des Don Quichotte soulevant la problématique de l'hébergement des personnes en situation de faible revenu et inaptes à construire du lien social.

Une Maison relais, fruit de plusieurs facteurs

Un projet certes nécessaire en termes de besoins sociaux, mais, qui, pour être mené à terme, a dû réunir un certain nombre de conditions : une structure porteuse du projet social, un investisseur immobilier, un site et une adéquation entre la configuration du

bâtiment et le nombre de résidents pouvant être accueillis, autant d'ingrédients sine qua non de la réalisation de cette Maison relais. Une réalisation résultant de l'efficacité et de la performance de tous les acteurs.

Une philosophie de l'intégration

Respecter l'intimité à travers l'habitat individuel tout en travaillant sur l'intégration sociale, affective, culturelle et citoyenne par le biais d'espaces collectifs, misant sur la convivialité, le partage, telle est l'intention de cette Maison relais.

« Nous avons été obligés d'ouvrir en deux temps, provisoirement dans un gîte à Montbar pour accueillir une dizaine de personnes courant 2006-2007. Une étape qui a permis d'ajuster le projet et d'observer chacune des réactions des résidents, et puis une ouverture officielle depuis le 1^{er} septembre 2007 » explique Sylvie Laroc. La mise en place d'une commission d'admission qui intègre différents prestataires sociaux permet désormais de sélectionner les dossiers d'inscription. Des personnes locataires (200 € par mois + 50 € de charges + prestations de services payantes) qui, au sein de cette maison, bénéficient de tout un panel de prestations en termes de services (buanderie, animations diverses, repas collectifs) ainsi que d'un accompagnement individualisé. Une maison, un relais, une parenthèse, le temps de reprendre confiance en soi, d'apprendre à vivre avec les autres. « Hébergement durable ne veut pas dire hébergement à vie. Certaines personnes peuvent éprouver le désir de mener une vie de couple, d'avoir des enfants. Nous sommes une Maison relais, notre mission consiste à aider des personnes à s'intégrer dans le tissu social. »
[...]

Extrait de "Vue du Jura", janvier 2008

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2010
Économie et Gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page 4/6

ANNEXE 2 : éléments du coût d'utilisation de la buanderie

Tous les équipements ont été achetés début janvier.

Il faut compter environ 10 kg de linge par semaine et par personne.

Les équipements sont les suivants :

- un lave-linge, d'une capacité de 5 kg, acheté 800 € dont la durée de vie est estimée à 5 années ;
- un sèche-linge d'une valeur de 500 € dont la durée de vie est estimée à 5 ans ;
- un fer à repasser acheté 120 € dont la durée de vie est estimée à 3 ans.

Pour une lessive de 5 kg, il faut :

- 0,11 litre de lessive par machine ; cette lessive est achetée par bidon de 10 litres pour 30 € ;
- 0,10 litre d'adoucissant acheté par bidon de 5 litres pour 3 € ;
- 65 litres d'eau à 0,012 € le litre ;
- 0,10 € d'électricité.

Le coût de la consommation en électricité du sèche-linge et du fer à repasser s'élève à 0,10 € par lavage.

ANNEXE 3 : les systèmes d'échange locaux de services (SEL)

Le SEL est un système d'échange local. Les participants s'échangent principalement des services non professionnels, du savoir, du savoir faire mais aussi des effets (meubles, vêtements ...). Ils rendent service aux membres du SEL, mais pas nécessairement à ceux qui leur ont rendu service. *Jeanne tond la pelouse pour Lucie ; Pierre fait les courses pour Alain ; Alain prépare un gâteau pour Lucie ; Lucie garde les enfants de Pierre ...*

C'est un dispositif dynamique d'économie alternative, simple et accessible à tous.

Le SEL se donne pour objectif de promouvoir les valeurs suivantes : l'entraide, l'échange de services et des relations plus solidaires et conviviales au sein de notre communauté.

Les échanges dans le SEL ne se basent ni sur les lois du marché, le profit, la richesse financière, ni sur les notions de rentabilité et de compétitivité.

Principes du système d'échanges

Pour évaluer les échanges et en contrôler l'équilibre, notre instrument de mesure est le "bien-être" (BE), lequel équivaut à une heure de service rendu.

Exemple : Justine garde les enfants de Thomas pour deux « bien-être ». Mathieu fait un pain pour Justine pour deux « bien-être » ; Justine a fourni la farine à Mathieu.

Le compte d'une famille ne peut pas dépasser 30 "bien-être", en positif ou en négatif.

Le "bien-être" n'est pas convertible en argent et vice-versa.

Les membres ne rendent jamais de service dans le SEL en tant que « professionnels » (donc, dans le cadre de leur propre profession). Ils ne sont donc tenus à aucune obligation de résultat ou de rentabilité.

Le SEL et l'État

Ce système économique s'éloigne du fonctionnement marchand pour se rapprocher de la logique de réciprocité qui prévaut par exemple entre membres d'une famille ou entre amis. Un point crucial reste cependant en suspens : les relations problématiques des SEL avec l'État. Historiquement, l'État est toujours intervenu pour détruire les expériences d'émissions de monnaies locales (en Autriche dans les années trente, dans le Cher en 1956, etc.). Les limites dans lesquelles un SEL peut intervenir sans affronter l'État semblent de ce fait étroites. Jusqu'à présent, les SEL représentent un système relativement marginal à la limite du système économique et ne favorisent que des échanges entre particuliers : la tolérance administrative semble être la règle. Si le système s'étend, intégrant des professionnels, l'État pourrait alors y être moins favorable. Des relations avec l'État doivent alors être définies, en faisant évoluer la loi afin d'obtenir pour les SEL un espace légalement reconnu.

D'après www.tournesel.be - octobre 2008

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2010
Économie et Gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page 6/6